Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20261117-D41_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 14
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 15
Abstention : 0

Date de la convocation : 13.11.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 17 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 17 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ronan LE MENN, Maire.

Présents : Ronan LE MENN, Guénaëlle BLEUZEN, Ronan LE PALUD, Sandra NUNEZ, Vincent SALIOU, Chantal PENNARUN, Sophie SALIOU, Julien CARPENTIER, Sandrine HELOU, Benoît CORNEC, Jean-Luc PETILLON, Denis LE GUILLOU, Pauline HENAFF
Excusés : Christophe PENNANEACH a donné pouvoir à Ronan LE PALUD
Absente :

Madame Pauline HENAFF a été nommée secrétaire.

D_41_2026

Décision modificative n°1 – Budget principal de la commune

Il est proposé d'ajuster le budget principal de la commune pour prendre en compte les évolutions suivantes :

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est un mécanisme national de solidarité entre les intercommunalités françaises. Dans ce cadre, QBO doit verser une contribution de 575 968 € en 2026, à répartir entre les communes du territoire. Le montant pour la commune de Quéménéven est de 5 321 €. Il est en augmentation assez nette par rapport à 2025. Il est donc proposé d'augmenter les crédits prévus au chapitre 014 /article 7392221 en diminuant ceux du compte 60612.

Les amortissements : Chaque année en fin d'exercice, il faut également constater les immobilisations réalisées au cours de l'année : Ces nouveaux biens payés en investissement sont soumis à amortissement. Il est donc nécessaire de voter de nouveaux crédits pour permettre cet amortissement par un virement depuis le chapitre 042 en fonctionnement vers le chapitre 040 en investissement. Cette augmentation sera compensée par une baisse aux chapitres 023 / 021.

La voirie : La municipalité a avancé dans la rénovation de la voirie communale dans la cadre du marché signé avec l'entreprise Colas. La réfection de la route de Penhoat Punz et les travaux route de Quimper et devant l'église ont donné lieu à l'émission de trois factures pour un montant global de 160 000 €. C'est un montant nettement supérieur à celui voté initialement : 90 000 € au compte 2151. Mais les crédits sont disponibles ailleurs dans le budget :

- Les travaux de mise en accessibilité des derniers bâtiments de la commune n'ont pas encore été réalisés au compte 231 et il est possible de diminuer de 45 000 € les crédits votés à ce compte.
- Il est également possible de réduire de 28 000 € les crédits votés au compte 203 pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de l'école, car cette mission suit son cours mais ne sera pas terminée en 2026.
- Enfin, le SDEF a informé la commune d'une réduction des coûts de certains travaux permettant de réduire de 14 000 € les crédits votés au compte 204182.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20261117-D41_2026-DE

La décision budgétaire globale se présente donc comme suit :

En section de fonctionnement :

	Chapitre / Compte	Objet	Montant HT
Dépenses	011 / 60612	Energie - Electricité	-1 000.00 €
Dépenses	014 / 7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+1 000.00 €
Dépenses	042 / 681	Dotation aux amortissements	+5 487.95 €
Dépenses	023	Virement à la section d'investissement	-5 487.95 €
Total des dépenses			0.00 €

En section d'investissement :

	Chapitre / Compte	Objet	Montant HT
Dépenses	20 / 203	Immobilisations incorporelles – Etudes	-28 000.00 €
Dépenses	204 / 204182	Subventions d'équipement versées - SDEF	-14 000.00 €
	21 / 2151	Immobilisations incorporelles - Voirie	+87 000.00 €
	23 / 23	Immobilisations en cours - PMR	-45 000.00 €
Total des dépenses			0.00 €
Recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	-5 487.95 €
Recettes	040 / 2804182	Amortissement des participations au SDEF	+5 487.95 €
Total des recettes			0.00 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la présente décision modificative

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Ronan LE MENN

